



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Briec de Mauron, dûment convoqué le 25 février 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Charles-Edouard FICHET.

Etaient présents :

Mmes et MM. FICHET Charles-Edouard - MENIER Louis - MENIER Corinne - GUILLARD Pierre-TEMPIER Loïc- BUREL Alain - LE BRETON Fabienne - REYNAUD Pascale - DE KERSABIEC Briec

Etaient absents :

DERVIEUX Sarah- Alexandra

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Votants : 9

Mme Corinne MENIER a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026-2-1 – Désignation d'une secrétaire de séance

Mme Corinne MENIER est désignée secrétaire de séance

2026-2-2 – Approbation du compte rendu de la séance du 29 janvier 2026

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

2026-2-3 – Vote du compte administratif 2025

Madame MENIER Corinne, Maire-adjointe présente au Conseil Municipal, le compte administratif 2025 du budget principal qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	242.693,08€	165.224,87€
RECETTES	291.500,97€	364.528,46€
RESULTAT	Excédent de : 48.807,89€	Excédent de : 199.303,59€

Monsieur Le Maire s'étant retiré de la séance pour le vote, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le compte administratif 2025.

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Votants : 8

Fait à St Briec de Mauron, le 9 mars 2026

Le Maire,

Charles-Edouard FICHET

